

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 234  
28 avril 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-trente-quatrième (234<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 28 avril 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(M)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(M)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M <sup>me</sup> Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe
M <sup>me</sup> Sophie TOUSIGNANT	Directrice, Services éducatifs à la formation professionnelle

Ouverture de la séance à 19 h 30.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mars 2015 (N° 233)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mars 2015 (N° 233)
6. Reprographie (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
7. Modifications à la Politique du transport scolaire (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
8. Création du registre sur le droit au transport scolaire (**Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision**)
9. Calendrier scolaire 2015-2016 – Secteur carcéral (**Service de la formation générale des adultes – Dossier de décision**)
10. Rapport d'appréciation de l'évolution de la situation financière (**Service des ressources financières – Dossier d'information**)
11. Tarification de la surveillance du midi 2015-2016 (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
12. Réfection des sanitaires - École Jean-Raimbault – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Réfection de la toiture (B1-B2) - École Roméo-Salois – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
14. Réfection des sanitaires, phase 1, bloc C - École Marie-Rivier – Octroi de contrat (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Loi sur le tabac – Rescision de la résolution CC : 854/2006 (**Direction générale – Dossier de décision**)
16. Délégation à l'assemblée générale de la FCSQ (**Direction générale – Dossier de décision**)
17. Suivi aux résolutions du conseil « jeunesse » (**Direction générale – Dossier de décision**)
18. Motion de félicitations – Secondaire en spectacle (**Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision**)

19. Motion de félicitations - Chambre de commerce et d'industrie de Drummond - Colloque du bicentenaire (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)
20. Motion de félicitations - M. Yan Grisé, enseignant - Prix du bénévolat (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)
21. Motion de félicitations - Élèves de la FGA primés dans le cadre du concours de la FSE, « *Ma plus belle histoire* » (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)
22. Remerciements à la FSE pour l'organisation du concours « *Ma plus belle histoire* » et aux enseignants du Centre Ste-Thérèse (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)
23. Période réservée au comité de parents
24. Période réservée au président
25. Période réservée à la direction générale
26. Affaires nouvelles

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### RÉSOLUTION CC : 2060/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

Compte tenu du nombre d'intervenants qui souhaitent s'adresser au conseil, le président, M. Jean-François Houle, rappelle les règles de procédure régissant la période à la disposition de l'assistance : 10 minutes par sujet, temps maximal de la période : 60 minutes. Des délégations des trois accréditations syndicales (*enseignants, soutien, professionnels*) de la commission scolaire sont notamment présentes. Les précisions étant faites, le conseil entend les personnes suivantes :

**M. Mathieu Pinard, président du conseil d'établissement de l'école Cyrille-Brassard** : Monsieur Pinard veut savoir s'il existe des éléments nouveaux dans le dossier de l'école, que ce soit un projet d'agrandissement ou de nouvelle école. Il fait valoir la capacité d'accueil de l'établissement et la construction prochaine de résidences dans le secteur. La directrice générale répond aux interrogations de M. Pinard. L'analyse des données pour chaque territoire scolaire aura lieu au mois de juin. Le conseil d'établissement sera informé des orientations de la commission scolaire en temps opportun.

**M. Jean-François Champagne-Bélanger, délégué syndical de l'école Jean-Raimbault** : Monsieur Champagne Bélanger fait la lecture d'un texte de son cru (« *À bout de bras* »). Il déplore notamment la demande formulée récemment par la direction générale en ce qui a trait au retrait d'une banderole faisant état des revendications syndicales. Il se dit déçu par ce geste qu'il qualifie d'offensant et d'inapproprié.

**SUITE, PAGE 4**

**M. Guy Veillette, président du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville :** Dans le cadre des présentes négociations nationales, M. Veillette traite de la précarité d'emploi de ses membres et des demandes syndicales formulées à cet égard. Puis, il déplore à son tour la demande formulée par la direction générale en matière d'affichage, corroborant l'essentiel des propos de son collègue Champagne-Bélanger. Enfin, en guise d'appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la commission scolaire (soutien), M. Veillette manifeste son inquiétude face à la décision que prendra la commission scolaire (dans l'optique où elle aurait recours à un sous-traitant du secteur privé). Il craint les effets néfastes d'un tel choix sur la confidentialité des documents et la qualité des services. Il invite le conseil à être vigilant.

**M. Kevin Malenfant, président intérimaire du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes – soutien (CSN) :** Déploie l'attitude de la commission scolaire dans le dossier de la reprographie et son intention de se tourner vers le privé, sans considérer l'offre d'une commission scolaire voisine et sans considérer les travaux effectués par une firme d'experts mandatée par le syndicat. Il fait état des travaux du comité de relations de travail depuis un an et de la collaboration du syndicat pour trouver des solutions.

**M. André Généreux, délégué de l'unité des Chênes, Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Cœur et du Centre-du-Québec :** Aborde différents sujets. Se dit préoccupé par l'avenir des services professionnels dans un contexte de compressions budgétaires massives. Fait part de son désaccord à l'égard du projet de nouvelle politique du remboursement des dépenses reliées à la fonction. Affiche sa consternation devant les offres patronales dans le cadre des présentes négociations nationales et déplore que la commission scolaire ait pris part aux consultations à ce sujet. Une collègue de M. Généreux, Mme Karine Boudreau, remet au secrétaire général des fiches complétées par les professionnels, décrivant leurs tâches et le contexte dans lequel celles-ci sont effectuées.

**Résumé des propos du président, M. Jean-François Houle :**

Au terme de ces interventions, le président du conseil réitère le devoir de réserve qu'il s'impose dans les circonstances. Il reconnaît que la conciliation des attentes des différentes parties, dans le cadre des négociations en cours, n'est pas chose facile. Par respect pour les partenaires syndicaux locaux, le président laissera le processus de négociations suivre son cours.

Cela dit, les élus scolaires sont tout à fait conscients de la qualité de tous les membres du personnel et des défis qu'ils ont à relever au quotidien, lesquels ne sont pas toujours simples. Dans ce contexte, il est d'avis qu'il faut garder la plus grande unité possible dans l'ensemble de l'organisation. Quant à « *l'affichage syndical* » et aux représentations faites à ce sujet (*retrait*), le président informe l'auditoire que le conseil se penchera sur la question.

**3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

**4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 MARS 2015 (N<sup>O</sup> 233)**

**RÉSOLUTION CC : 2061/2015**

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lyne Bélanger, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mars 2015 (n<sup>o</sup> 233).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 MARS 2015 (N<sup>o</sup> 233)**

**RÉSOLUTION CC : 2062/2015**

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Lucie Gagnon, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 mars 2015 (n<sup>o</sup> 233).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. REPROGRAPHIE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

*Le président du conseil, M. Jean-François Houle, se retire des discussions. Madame Isabelle Marquis, vice-présidente, présidera l'assemblée pour l'étude de cet item. Il est 20h07.*

Il y a plus d'un an, la Commission scolaire des Chênes entreprenait une réflexion sur l'avenir du service de reprographie au sein de son organisation. Consciente à ce moment des défis toujours grandissants d'un point de vue budgétaire, mais aussi d'un point de vue législatif en fonctions des coupures et des possibilités de remplacement face à des départs à la retraite.

Sachant que près de 90 % des effectifs seraient à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le moment était bien choisi pour débiter une analyse dans le but de déterminer l'orientation la plus efficiente de poursuivre la reprographie de notre organisation.

Au mois d'avril 2014, des discussions furent donc amorcées avec le syndicat du personnel de soutien, dans le cadre d'un comité de relations de travail mis sur pied pour traiter exclusivement de cette question. Le mandat de ce comité était alors d'étudier des alternatives privilégiant l'exécution de travaux par des personnes salariées régulières par la révision des processus de travail, l'aménagement des conditions de travail ou tout autre élément convenu entre les parties; plusieurs rencontres eurent lieu et des alternatives envisagées.

Aussi, il fut convenu entre les parties de s'engager dans un appel d'offres public afin de valider, le cas échéant, les économies possibles à réaliser en considérant une prestation de service équivalente et des délais de livraison comparables pour l'ensemble des établissements.

Ce premier exercice permit de constater que le plus bas soumissionnaire pouvait faire générer une économie potentielle annuelle d'environ 70 000 \$, basée sur le même volume et comparée à nos coûts de production, jusqu'alors acceptée par la partie syndicale.

Durant ce processus, un partenaire public régional, soit la Commission scolaire des Bois-Francis approchait la commission scolaire pour lui proposer une entente de service pour la reprographie.

Ce dernier partenaire, possédant à la base un fort volume de reprographie et une infrastructure stable, proposait alors d'offrir ce service à un prix représentant pour la commission scolaire une économie potentielle de plus de 100 000 \$.

Devant ces économies potentielles et considérant le faible volume de copies de la Commission scolaire des Chênes, les investissements à réaliser, les départs à la retraite et les coupures à venir, il devenait impératif de revoir la façon d'offrir ce service.

Par ailleurs, les vérifications effectuées auprès du Conseil du Trésor, notamment, se sont avérées concluantes quant à la possibilité de conclure une entente avec un partenaire public.

**SUITE, PAGE 6**

## RÉSOLUTION CC : 2063/2015

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'augmenter l'efficacité de son organisation;

CONSIDÉRANT les départs à la retraite et la perte d'expertise de ce service;

CONSIDÉRANT les investissements à réaliser et le faible volume de copies de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT la possibilité de conclure une entente avec un partenaire public;

CONSIDÉRANT les économies substantielles à réaliser;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire actuelle ;

CONSIDÉRANT le respect des obligations prévues à l'article 7-5.00 de la convention collective S-6 applicable au personnel de soutien.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- D'accepter la proposition de la Commission scolaire des Bois-Francs au montant de 396 356 \$ avant taxe, selon le devis présenté, mais variable selon la quantité réelle de copies.
- D'autoriser la direction générale à signer un protocole d'entente en y incluant le prix unitaire de chacun des éléments présent dans le bordereau de soumission, en respectant le délai de livraison présenté, et ce, pour une durée d'une année.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Le président du conseil, M. Jean-François Houle, reprend place à son siège et préside les travaux du conseil. Il est 20h16.*

## **7. MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)**

Depuis les trois dernières années, la politique du transport scolaire a été reconduite selon les dernières modifications apportées en 2012, qui incluaient les annexes 10 et 10a définissant les zones de droit au transport.

La commission scolaire a procédé à une consultation pour adopter des modifications à la politique du transport scolaire ayant comme principale modification le remplacement des annexes par un registre de droit au transport.

Au cours de la dernière année, le service du transport a évalué les secteurs de ces annexes avec des grilles d'analyse utilisant différents critères pour définir les zones de droit au transport.

Chaque recommandation d'accorder le droit au transport sera soumise au comité consultatif de transport pour recommandation au conseil des commissaires. Chacune des grilles et des résolutions constitueront le registre de droit au transport dans les zones de marche. Chaque situation sera analysée et documentée. Le registre sera mis à jour au fur et à mesure des correctifs apportés pour améliorer le territoire de marche.

Le registre de droit au transport sera un document autonome pouvant être modifié sans revoir la politique.

**SUITE, PAGE 7**

## **RÉSOLUTION CC : 2064/2015**

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la présente politique;

CONSIDÉRANT le remplacement des annexes 10 et 10a par un registre de droit au transport;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT que les changements proposés à la présente politique n'ont fait l'objet d'aucun commentaire;

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- D'adopter la politique du transport scolaire telle que modifiée et de procéder à la création d'un registre de droit au transport scolaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. CRÉATION DU REGISTRE SUR LE DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)**

La politique du transport scolaire comprend désormais un registre de droit au transport. Ce registre sera composé de grilles d'analyse permettant l'évaluation de différentes situations liées au droit au transport.

La grille d'analyse sera complétée pour chaque situation identifiée par les différents intervenants ou les parents.

Par la suite, le personnel du service du transport soumettra la grille complétée au comité consultatif de transport. Une recommandation sera par la suite transmise au conseil des commissaires qui prendra la décision par voie de résolution. L'ensemble des grilles ainsi approuvé par le conseil des commissaires et les résolutions composeront le registre de droit au transport.

Le registre sera mis à jour au fur et à mesure des changements apportés pour améliorer les territoires de marche.

Au cours de la dernière année, le service du transport a évalué des secteurs dans plus de douze (12) municipalités. Ces analyses ayant été soumises au comité consultatif de gestion du transport scolaire, il convient donc aujourd'hui d'adopter ces grilles pour constituer le registre de droit au transport scolaire.

Parmi les 12 municipalités composant les anciennes annexes, les analyses déterminent des modifications pour 3 municipalités qui ont fait l'objet de consultations particulières.

## **RÉSOLUTION CC : 2065/2015**

CONSIDÉRANT les modifications à la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT le remplacement d'annexes de l'ancienne politique par des grilles d'analyse;

CONSIDÉRANT que chacune des grilles doit faire l'objet d'une présentation au comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que le comité du transport doit faire une recommandation au conseil des commissaires pour chaque grille analysée;

**SUITE, PAGE 8**

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit approuver par résolution chaque grille recommandée par le comité du transport;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées dans les territoires de marche pour déterminer des zones de droit au transport scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement des écoles de Saint-Félix de Kingsey, de Lefebvre et de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey, de Lefebvre et de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des parents concernés des écoles de Saint-Félix-de-Kingsey, de Lefebvre et de Saint Majorique;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents concernant les zones de droit au transport;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la commission scolaire d'assurer le transport scolaire selon des distances de marche déterminées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de poursuivre les démarches nécessaires auprès des municipalités, des villes ou du ministère des Transports du Québec afin que tous travaillent en collaboration à l'amélioration des territoires de marche.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- De créer le registre de droit au transport qui comprendra les grilles d'analyse de différents secteurs du territoire de la commission scolaire;
- D'approuver les grilles d'analyse pour les secteurs de neuf municipalités pour lesquels le comité consultatif du transport recommande le statu quo quant aux zones de droit au transport, soit :
  1. Saint-Bonaventure
  2. Saint-Lucien
  3. Durham-Sud
  4. Saint-Germain-de-Grantham
  5. Wickham
  6. Saint-Guillaume
  7. Notre-Dame-du-Bon-Conseil
  8. Saint-Eugène
  9. L'Avenir

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUITE, PAGE 9**



**RÉSOLUTION CC : 2066/2015**

CONSIDÉRANT les modifications à la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT le remplacement d'annexes de l'ancienne politique par des grilles d'analyse;

CONSIDÉRANT que chacune des grilles doit faire l'objet d'une présentation au comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que le comité du transport doit faire une recommandation au conseil des commissaires pour chaque grille analysée;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit approuver par résolution chaque grille recommandée par le comité du transport;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées dans les territoires de marche pour déterminer des zones de droit au transport scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès de la municipalité de Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des parents concernés de l'école Saint-Majorique;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents concernant les zones de droit au transport;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la commission scolaire d'assurer le transport scolaire selon des distances de marche déterminées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de poursuivre les démarches nécessaires auprès des municipalités, des villes ou du ministère des Transports du Québec afin que tous travaillent en collaboration à l'amélioration des territoires de marche.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Gaétan Delage;

- D'approuver la grille d'analyse pour le secteur de la municipalité de Saint-Majorique telle que recommandée par le comité consultatif du transport;

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SUITE, PAGE 10**

**RÉSOLUTION CC : 2067/2015**

CONSIDÉRANT les modifications à la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT le remplacement d'annexes de l'ancienne politique par des grilles d'analyse;

CONSIDÉRANT que chacune des grilles doit faire l'objet d'une présentation au comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que le comité du transport doit faire une recommandation au conseil des commissaires pour chaque grille analysée;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit approuver par résolution chaque grille recommandée par le comité du transport;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées dans les territoires de marche pour déterminer des zones de droit au transport scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement des écoles de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des municipalités de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des parents concernés des écoles Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents concernant les zones de droit au transport;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la commission scolaire d'assurer le transport scolaire selon des distances de marche déterminées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de poursuivre les démarches nécessaires auprès des municipalités, des villes ou du ministère des Transports du Québec afin que tous travaillent en collaboration à l'amélioration des territoires de marche.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras;

- D'approuver la grille d'analyse pour les secteurs des municipalités de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey, telle que recommandée par le comité consultatif du transport;

*Sur proposition de Mme Manon Rivard, appuyé par Mme Lyne Bélanger, il est proposé de procéder au dépôt de la présente résolution, afin que celle-ci soit traitée ultérieurement. Monsieur le président appelle le vote sur le dépôt :  
**POUR : 4, CONTRE : 5, ABSTENTION : 1***

**La proposition de dépôt est  
DÉFAITE À LA MAJORITÉ**

**SUITE, PAGE 11**

La commissaire Manon Rivard demande le vote sur la proposition principale (CC : 2067/2015) :

POUR : 5, CONTRE : 4, ABSTENTION : 1

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**RÉSOLUTION CC : 2068/2015**

CONSIDÉRANT les modifications à la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT le remplacement d'annexes de l'ancienne politique par des grilles d'analyse;

CONSIDÉRANT que chacune des grilles doit faire l'objet d'une présentation au comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que le comité du transport doit faire une recommandation au conseil des commissaires pour chaque grille analysée;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit approuver par résolution chaque grille recommandée par le comité du transport;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées dans les territoires de marche pour déterminer des zones de droit au transport scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement des écoles de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des municipalités de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des parents concernés des écoles Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents concernant les zones de droit au transport;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la commission scolaire d'assurer le transport scolaire selon des distances de marche déterminées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de poursuivre les démarches nécessaires auprès des municipalités, des villes ou du ministère des Transports du Québec afin que tous travaillent en collaboration à l'amélioration des territoires de marche.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Josée Lizotte;

- D'observer le statu quo pour les secteurs de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey, pour une dernière année, afin que les municipalités trouvent des solutions pour améliorer la sécurité des piétons de leur territoire.

**SUITE, PAGE 12**

**Le commissaire Alain Charest propose d'amender la proposition principale par l'ajout du paragraphe suivant :**

- De faire savoir aux instances et groupes concernés et de façon claire, que le statu quo consenti l'est pour une dernière année et ne sera pas renouvelé dans l'éventualité où les solutions envisagées ne seraient pas mises en place dans les secteurs concernés.

Le président appelle le vote sur la proposition d'amendement :

POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

**La proposition d'amendement est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**La proposition principale (CC : 2068/2015) se lit donc comme suit :**

**RÉSOLUTION CC : 2068/2015**

CONSIDÉRANT les modifications à la politique du transport scolaire;

CONSIDÉRANT le remplacement d'annexes de l'ancienne politique par des grilles d'analyse;

CONSIDÉRANT que chacune des grilles doit faire l'objet d'une présentation au comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT que le comité du transport doit faire une recommandation au conseil des commissaires pour chaque grille analysée;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires doit approuver par résolution chaque grille recommandée par le comité du transport;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées dans les territoires de marche pour déterminer des zones de droit au transport scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes organisations;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement des écoles de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des municipalités de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT la rencontre d'information réalisée auprès des parents concernés des écoles Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT les représentations faites par différents groupes de parents concernant les zones de droit au transport;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif du transport;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la commission scolaire d'assurer le transport scolaire selon des distances de marche déterminées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire se reconnaît une responsabilité morale envers ses élèves pour en faire une préoccupation partagée collectivement avec les parents et les municipalités desservies par la commission scolaire;

**SUITE, PAGE 13**

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de poursuivre les démarches nécessaires auprès des municipalités, des villes ou du ministère des Transports du Québec afin que tous travaillent en collaboration à l'amélioration des territoires de marche.

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Josée Lizotte;

- D'observer le statu quo pour les secteurs de Lefebvre et Saint-Félix-de-Kingsey, pour une dernière année, afin que les municipalités trouvent des solutions pour améliorer la sécurité des piétons de leur territoire.
- De faire savoir aux instances et groupes concernés et de façon claire, que le statu quo consenti l'est pour une dernière année et ne sera pas renouvelé dans l'éventualité où les solutions envisagées ne seraient pas mises en place dans les secteurs concernés.

La commissaire Isabelle Marquis demande le vote :

POUR : 9, CONTRE : 1, ABSTENTION : 0

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**9. CALENDRIER SCOLAIRE 2015-2016 – SECTEUR CARCÉRAL (Service de la formation générale des adultes – Dossier de décision)**

Comme prévu par la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1er mai, la commission et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

Le calendrier de l'Établissement Drummond a été révisé et soumis à la consultation aux groupes concernés et prévus dans la Loi.

Cette consultation s'est conclue par une entente entre le syndicat du personnel enseignant et la commission scolaire.

**RÉSOLUTION CC : 2069/2015**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur le calendrier 2015-2016, auprès de tous les groupes concernés;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives au calendrier;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Lise Morin:

- d'adopter le calendrier scolaire 2015-2016, pour le secteur de la formation générale des adultes à l'Établissement Drummond, document joint et faisant partie du présent procès-verbal étant entendu que le calendrier est conforme à la convention collective.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. RAPPORT D'APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (Service des ressources financières – Dossier d'information)**

La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, Mme Carmen Lemire, procède au dépôt du rapport d'appréciation de l'évolution financière au 31 mars 2015. On y note un écart défavorable par rapport au budget de l'ordre de 665 140 \$. Madame Lemire répond aux questions des commissaires à ce sujet.

**11. TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2015-2016 (Service des ressources financières – Dossier de décision)**

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance.

Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013.

Rappelons qu'au secondaire, historiquement, le coût de la surveillance liée à l'agence est assumé en entier par les parents.

Le ratio d'organisation est de 1 surveillant pour 30 élèves au primaire. Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 5 % pour faire face aux mauvais payeurs. Notons que la provision pour mauvaises créances est de 8 %.

Il y aurait lieu aussi d'indexer la tarification demandée au secondaire.

**RÉSOLUTION CC : 2070/2015**

CONSIDÉRANT QUE la Loi de l'instruction publique autorise la commission scolaire à charger en entier ou en partie, les coûts de surveillance à l'heure du midi;

CONSIDÉRANT QUE le ratio d'organisation est d'environ 1 surveillant pour 30 enfants;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance du midi n'est pas un service financé par le MEESR;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite que la tarification demeure la plus basse possible tout en maintenant l'autofinancement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir les écoles face aux difficultés de paiement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer la tarification de la surveillance au préscolaire, primaire et secondaire compte tenu de l'évolution des coûts;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance :

- 245 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- 57 \$ par enfant à compter du 4<sup>e</sup> enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- 38 \$ pour un élève au secondaire.

- Le ratio d'organisation est d'environ 1 surveillant pour 30 élèves.
- Ces tarifs seront, pour les années subséquentes, indexés annuellement.

La commissaire Élisabeth Jutras demande le vote.

SONT POUR : 9  
SONT CONTRE : 1  
ABSTENTION : 0

**La proposition est  
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**12. RÉFECTION DES SANITAIRES - ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT – OCTROI DE  
CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection complète de sept sanitaires à l'école Jean-Raimbault.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 13 mars 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 13 avril 2015 à 11h00. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin et se termineront à la fin août. Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 377 280\$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2071/2015**

CONSIDÉRANT que ce projet a aussi reçu un financement du MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme aux dites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection des sanitaires à l'école Jean-Raimbault à l'entreprise Construction Benoit Moreau Inc., au montant de 270 700.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. RÉFECTION DE LA TOITURE (B1-B2) - ÉCOLE ROMÉO-SALOIS – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection de la toiture (B1-B2) de l'école Roméo-Salois.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 2 avril 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 23 avril 2015 à 11h00. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront à la fin juin et se termineront à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 97 721\$ avant taxes.

**RÉSOLUTION CC : 2072/2015**

CONSIDÉRANT que ce projet a aussi reçu un financement du MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme aux dites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection de la toiture à l'école Roméo-Salois à l'entreprise Toitures Techni-toit, au montant de 122 800.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. RÉFECTION DES SANITAIRES, PHASE 1, BLOC C - ÉCOLE MARIE-RIVIER – OCTROI DE CONTRAT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*.

Le projet consiste en la réfection complète des sanitaires du Bloc "C" de l'école Marie-Rivier.

**SUITE, PAGE 17**



Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 30 mars 2015.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 21 avril 2015 à 14h00. La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront à la fin juin et se termineront à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 210 000\$ avant taxes.

### **RÉSOLUTION CC : 2073/2015**

CONSIDÉRANT que ce projet a aussi reçu un financement du MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme aux dites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet;

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Patrick Lagueux :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection des sanitaires, Bloc "C", de l'école Marie-Rivier à l'entreprise Deshaies et Raymond, au montant de 138 300.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10% de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15. LOI SUR LE TABAC – RESCISION DE LA RÉOLUTION CC : 854/2006** (Direction générale – Dossier de décision)

Le 16 juin 2005, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la Loi sur le tabac, ainsi que d'autres dispositions législatives (2005, chapitre 29); cette même Loi étant sanctionnée le 17 juin 2005.

La Loi modifiant la Loi sur le tabac avait, entre autres, pour objet d'étendre l'interdiction de fumer à certains lieux non visés par la Loi sur le tabac et restreindre davantage l'usage du tabac dans les lieux fermés actuellement visés par cette même Loi.

Elle contient des dispositions particulières applicables aux établissements des commissions scolaires et prévoit des dispositions pénales sévères sanctionnant tout manquement aux règles édictées.

**SUITE, PAGE 18**

La Commission scolaire des Chênes, fidèle à sa mission éducative, s'était alors fait un devoir de soutenir l'application de cette même Loi dans ses établissements et sur ses terrains.

En avril 2006, le conseil des commissaires avait adopté une résolution (854/2006) décrétant qu'en plus des dispositions prévues à la nouvelle *Loi sur le tabac*, il était désormais interdit de fumer dans tous les établissements, ainsi que sur tous les terrains de la Commission scolaire des Chênes. Cette mesure était entrée en vigueur dès le début de l'année scolaire 2006-2007.

Au fil des ans, on a vu apparaître un nouveau phénomène : la cigarette électronique. Depuis, le terme « *vapotage* » fait de plus en plus partie du vocabulaire québécois. Il convient donc de se pencher sur la question.

Il y a lieu de considérer que la cigarette électronique ne fait pas l'unanimité dans la communauté scientifique. De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, par la voix du directeur national de santé publique a émis une mise en garde contre la cigarette électronique ou d'autres produits équivalents.

L'information relative à la composition des mélanges chimiques utilisés dans ces produits est variable et provient des fabricants. Les fabricants et les distributeurs allèguent que ces nouveaux produits ne contiennent pas de nicotine et qu'ils ne font que produire une vapeur inoffensive. Le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille actuellement à mieux connaître les produits visés.

Tout comme Santé Canada, le directeur national de santé publique du Québec invite la population à s'abstenir de consommer les cigarettes électroniques ainsi que tous les autres produits comparables, qu'ils contiennent ou non de la nicotine, jusqu'à ce que soient mieux compris les impacts de leur consommation sur la santé.

De plus, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas de certitude quant à la composition et la forme des produits inhalés et expirés, le directeur national de santé publique du Québec invite la population à les considérer comme des produits du tabac.

En conséquence, il est recommandé que le conseil des commissaires adopte la résolution ci-jointe, laquelle vient abroger la résolution 854/2006 et inclut l'interdiction de faire usage de la cigarette électronique dans tous ses établissements et sur tous ses terrains.

#### **RÉSOLUTION CC : 2074/2015**

CONSIDÉRANT l'adoption, le 17 juin 2005, par tous les membres de l'Assemblée nationale du Québec de la Loi modifiant la Loi sur le tabac;

CONSIDÉRANT que le tabagisme constitue la principale cause de décès évitable, en plus d'engendrer une dépendance néfaste chez de nombreux jeunes;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante de l'usage du tabac chez les élèves du secondaire et chez ceux du 3<sup>e</sup> cycle du primaire;

CONSIDÉRANT l'apparition, au cours des dernières années, de la « cigarette électronique » et du phénomène du « *vapotage* »;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas encore été démontré scientifiquement que le « *vapotage* » ne présente pas de danger pour la santé, ni de risque de dépendance;

**SUITE, PAGE 19**

CONSIDÉRANT que les autorités gouvernementales québécoise et canadienne ont émis des avis défavorables sur l'usage de la cigarette électronique (*et de tout dispositif apparenté*);

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Commission scolaire des Chênes de privilégier un environnement favorable à la santé de toutes et de tous;

CONSIDÉRANT que de nombreux immeubles de la Commission scolaire des Chênes comportent à la fois une vocation pédagogique et administrative et que la norme la plus sévère doit s'appliquer pour l'ensemble des usagers de ces établissements;

CONSIDÉRANT que pour assurer une meilleure application de la Loi sur le tabac, il convient de maintenir l'interdiction de fumer dans tous les établissements et sur tous les terrains de la Commission scolaire des Chênes et d'inclure à cette interdiction l'usage de la cigarette électronique (*et de tout dispositif apparenté*).

CONSIDÉRANT l'importance d'agir dans le contexte actuel et de mettre à jour la position de la commission scolaire, auprès de tous les élèves, du personnel et des personnes fréquentant les établissements et terrains de la commission scolaire;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par M. Patrick Lagueux de :

- 1- De rescinder la résolution 854/2006, adoptée en avril 2006;
- 2- De maintenir, en plus des dispositions prévues à la Loi sur le tabac, l'interdiction de fumer dans tous les établissements, ainsi que sur tous les terrains de la Commission scolaire des Chênes.
- 3- D'étendre cette interdiction à l'usage de la cigarette électronique (*ou de tout autre dispositif apparenté*).
- 4- De décréter la mise en application de la présente résolution dans tous les établissements, ainsi que sur tous les terrains de la Commission scolaire des Chênes.

De réévaluer la position de la commission scolaire dans l'éventualité où les autorités de la santé publique démontreraient l'absence de risque lié à l'utilisation de la cigarette électronique.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ** (Direction générale – Dossier de décision)

Annuellement, la Fédération des commissions scolaires du Québec tient son assemblée générale annuelle. Les commissions scolaires qui sont membres de la FCSQ doivent déléguer leurs représentants par voie de résolution.

Le nombre de représentants par commission scolaire est déterminé dans les règlements de la Fédération et tient compte du nombre d'élèves d'une commission scolaire.

La commission scolaire a droit de déléguer quatre représentants. Il est d'usage d'y déléguer les quatre officiers. Comme les représentants doivent être délégués par voie de résolution, il y a aussi lieu de déléguer deux substituts en cas d'empêchement d'une des personnes déléguées.

**SUITE, PAGE 20**

## RÉSOLUTION CC : 2075/2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ la commission scolaire est représentée par les commissaires qui ont été formellement désignés par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants autorisés pour la commission scolaire est de quatre;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires convient de désigner d'office les trois officiers comme représentants de la commission scolaire;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lise Morin, que les délégués de la Commission scolaire des Chênes à l'assemblée générale annuelle et au congrès de la FCSQ soient les personnes suivantes :

- Monsieur Jean-François Houle
- Madame Isabelle Marquis
- Madame Lucie Gagnon
- Monsieur Patrick Lagueux

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **17. SUIVI AUX RÉSOLUTIONS DU CONSEIL « JEUNESSE » (Direction générale – Dossier de décision)**

Récemment, à l'initiative du président de la Commission scolaire des Chênes, M. Jean-François Houle, on a assisté à la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 10 élèves provenant des écoles secondaires Jeanne-Mance, Jean-Raimbault, La Poudrière et Marie-Rivier.

La mise sur pied de ce conseil est, en tous points, conforme à la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, telle qu'en vigueur à la commission scolaire et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* à cet égard.

Les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption d'une « *résolution jeunesse* » qui serait éventuellement soumise au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*).

Lors d'une séance tenue le 31 mars 2015, ils ont notamment convenu, de façon unanime, de la nécessité de sensibiliser les élèves de toutes les écoles de la commission scolaire au bien-fondé et aux bienfaits de tout projet lié au recyclage et au compostage.

Ils ont de plus manifesté leur intérêt pour la sauvegarde de projets tels *Secondaire en spectacle* et un projet favorisant la valorisation des lieux physiques dans l'école (*couleurs de l'école*).

Ainsi, les résolutions-jeunesse qu'ils ont adoptées sont soumises au conseil des commissaires, afin que celui-ci les fasse siennes et en assure le suivi.

**SUITE, PAGE 21**

## **RÉSOLUTION CC : 2076/2015**

### **Sensibilisation des élèves au bien-fondé des projets liés au recyclage et au compostage.**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes, à l'initiative de son président, M. Jean-François Houle, a mis en place un conseil des commissaires jeunesse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption d'une « *résolution jeunesse* » qui serait éventuellement soumise au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT la nécessité de sensibiliser les élèves de toutes les écoles de la commission scolaire au bien-fondé et aux bienfaits de tout projet lié au recyclage et au compostage;

CONSIDÉRANT que l'école La Poudrière, pour une, est une école verte reconnue par l'UNESCO et qu'à cette école, un tel projet reçoit un accueil très favorable;

CONSIDÉRANT les démarches entamées par la Ville de Drummondville à cet égard (collecte à trois voies);

CONSIDÉRANT les différents partenariats entre la commission scolaire et la Ville;

CONSIDÉRANT que, le 31 mars 2015, le conseil jeunesse a adopté une résolution en ce sens;

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- De sensibiliser les écoles de la Commission scolaire des Chênes à l'importance de mettre en place des initiatives « *vertes* », liées au recyclage-compostage;
- De supporter, dans les différents établissements, la « *collecte à trois voies* » et de collaborer aux efforts déployés en partenariat par la commission scolaire et la Ville de Drummondville.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RÉSOLUTION CC : 2077/2015**

### **Résolution visant à sensibiliser le Ministre – Secondaire en spectacle et projets de même nature**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes, à l'initiative de son président, M. Jean-François Houle, a mis en place un conseil des commissaires jeunesse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption d'une « *résolution jeunesse* » qui serait éventuellement soumise au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT que Secondaire en spectacle est, depuis plusieurs années, une initiative qui a permis à bon nombre des élèves de la Commission scolaire des Chênes de mettre en valeur les multiples facettes de leurs talents artistiques;

CONSIDÉRANT que ce genre de projet mérite d'être encouragé et valorisé;

**SUITE, PAGE 22**

CONSIDÉRANT que le conseil jeunesse craint que les mesures d'austérité du présent gouvernement mettent en péril l'activité « Secondaire en spectacle »;

CONSIDÉRANT que, le 31 mars 2015, le conseil jeunesse a adopté une résolution en ce sens;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Lise Morin:

- De transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la présente résolution, afin de le sensibiliser aux effets négatifs des mesures d'austérité sur des projets tels Secondaire en spectacle;
- D'inciter les écoles secondaires et la commission scolaire à maintenir le concours dans chacune des écoles et l'organisation d'une finale locale, à défaut du maintien de l'organisation des finales régionales et panquébécoise, afin de continuer d'offrir aux élèves la possibilité de se faire valoir au plan artistique.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION CC : 2078/2015**

##### **Projets de nature artistique visant à donner à chaque école sa couleur**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes, à l'initiative de son président, M. Jean-François Houle, a mis en place un conseil des commissaires jeunesse;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption d'une « *résolution jeunesse* » qui serait éventuellement soumise au conseil des commissaires (*commissaires élus et commissaires-parents*);

CONSIDÉRANT que l'école est un milieu de vie qui se doit d'être dynamique et de refléter la couleur de sa clientèle;

CONSIDÉRANT que différentes initiatives (ex : Semaine des arts) se prêtent bien à la mise en valeur des différentes aires publiques fréquentées par les élèves;

CONSIDÉRANT que la présence d'œuvres artistiques dans l'école ajoute à son attrait pour les élèves;

CONSIDÉRANT que, le 31 mars 2015, le conseil jeunesse a adopté une résolution en ce sens;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- De sensibiliser les directions des écoles secondaires à l'importance de mettre en place des projets de nature artistique, permettant de donner à chaque école des couleurs bien à elle;
- D'évaluer, avec les directions, la possibilité d'inclure à des projets existants (ex : projets en environnement, semaine des arts, etc.), un volet permettant la création d'œuvres visuelles qui pourraient demeurer en permanence (ou sur une base temporaire, selon le cas) dans les différentes aires fréquentées par les élèves

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. MOTION DE FÉLICITATIONS – SECONDAIRE EN SPECTACLE (M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne – Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2079/2015**

CONSIDÉRANT la tenue, les 14 et 15 avril 2015, des finales régionales de Secondaire en spectacle, à l’auditorium de l’école La Poudrière;

CONSIDÉRANT la qualité de l’organisation de l’événement;

CONSIDÉRANT que les prestations d’élèves des quatre écoles secondaire de la commission scolaire ont su retenir l’attention du jury;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire regroupe plusieurs gagnants régionaux, en l’occurrence : Anne-Sophie Allard, Janny Harvey, Léonie Lauzière-Richer, Frédérique Lavoie, Ève Mathieu, Frédérique Mousseau et Judith Proulx (toutes de l’école Jean-Raimbault); William Fontaine (école Jeanne-Mance) et Nicolas Poirier (mention du jury, école Marie-Rivier);

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à la direction de l’école La Poudrière, pour l’organisation des finales régionales de Secondaire en spectacle, ainsi qu’aux différents lauréats identifiés dans la présente résolution.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**19. MOTION DE FÉLICITATIONS - CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE DE DRUMMOND - COLLOQUE DU BICENTENAIRE (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2080/2015**

CONSIDÉRANT la tenue récente, le 14 avril 2015, du Colloque du bicentenaire, sous l’égide de la Chambre de commerce et d’industrie de Drummond;

CONSIDÉRANT que cet événement a regroupé de nombreux acteurs issus de toutes les sphères d’activité de la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT qu’une initiative de cette nature doit être saluée;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Alain Charest de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux dirigeants de la Chambre de commerce et d’industrie de Drummond à la suite du Colloque du bicentenaire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**20. MOTION DE FÉLICITATIONS - M. YAN GRISÉ, ENSEIGNANT - PRIX DU BÉNÉVOLAT (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2081/2015**

CONSIDÉRANT que le 15 avril 2015, M. Yan Grisé, enseignant à l’école à l’Orée-des-Bois, s’est vu décerner le prix hommage bénévolat-Québec, la plus grande distinction soulignant l’implication bénévole au Québec;

CONSIDÉRANT que ce prestigieux prix est décerné par l’Assemblée nationale du Québec;

**SUITE, PAGE 24**

CONSIDÉRANT l'engagement bénévole remarquable de M. Grisé depuis nombre d'années, notamment au Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT le rôle de modèle que joue M. Grisé auprès de la jeunesse de notre collectivité;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, de transmettre les hommages et félicitations à M. Yan Grisé, enseignant à l'école à l'Orée-des-Bois.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. MOTION DE FÉLICITATIONS - ÉLÈVES DE LA FGA PRIMÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS DE LA FSE, « MA PLUS BELLE HISTOIRE » (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2082/2015**

CONSIDÉRANT la tenue, le 7 avril 2015 au CFGA Sainte-Thérèse, du dévoilement du recueil « Ma plus belle histoire », sous l'égide de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et, à la même occasion, la remise des prix reliés à ce concours;

CONSIDÉRANT le nombre imposant de textes soumis aux membres du jury ;

CONSIDÉRANT que les textes de plusieurs élèves du CFGA Sainte-Thérèse ont été retenus et font partie du recueil « Ma plus belle histoire » ;

CONSIDÉRANT la mention « Coup de cœur », remise au meilleur texte de la cuvée 2015, qui est allée à Jennifer Socquet du CFGA Sainte-Thérèse, pour la rédaction de son texte intitulé *Un nouveau départ*.

CONSIDÉRANT que les textes des élèves Sébastien Beaudette, Gaby Després, Kim Forcier, Samantha Halde-Leblanc, Noémie Lamoureux et Amélie Larouche font aussi partie du recueil ;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par Mme Guylaine Lavigne, de transmettre les hommages et félicitations à tous les élèves dont les textes ont été primés dans le cadre du concours « Ma plus belle histoire ».

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22. REMERCIEMENTS À LA FSE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS « MA PLUS BELLE HISTOIRE » ET AUX ENSEIGNANTS DU CENTRE STE-THÉRÈSE (M. Jean-François Houle - Dossier de décision)**

**RÉSOLUTION CC : 2083/2015**

CONSIDÉRANT la tenue, le 7 avril 2015 au CFGA Sainte-Thérèse, du dévoilement du recueil « Ma plus belle histoire », sous l'égide de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et, à la même occasion, la remise des prix reliés à ce concours;

CONSIDÉRANT que le prix « Coup de pouce », destiné aux équipes enseignantes, vient reconnaître et encourager l'engagement, la créativité et les initiatives locales.

CONSIDÉRANT que ce prix a été décerné à l'équipe enseignante du Centre Sainte-Thérèse (CS des Chênes), à Drummondville, avec le soutien du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville ;

**SUITE, PAGE 25**



CONSIDÉRANT l'engagement exceptionnel de la FSE dans le cadre de ce concours ;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Marc Bergeron, de transmettre les hommages et remerciements du conseil aux membres de l'équipe enseignante du CFGA Sainte-Thérèse, ainsi qu'à sa direction et à la FSE.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **23. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Lors de sa rencontre mensuelle de mai, le comité de parents proposera à ses membres un nouveau mode d'évaluation de l'année 2014-2015, sous forme de tables rondes. On estime que cela facilitera une meilleure interaction entre les membres.

Par ailleurs, le comité de parents conviera bientôt les élèves et parents intéressés à une conférence qui aura lieu le 28 mai 2015 (le lieu sera confirmé sous peu). Le thème : « *Comment développer la confiance en soi chez mon enfant et adolescent ?* ».

### **24. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Le président informe ses collègues de l'émission récente de communiqués faisant état, d'une part, de ses constats et points de vue à l'issue du Colloque du bicentenaire (CCID) et, d'autre part, de sa réponse aux commentaires émis par la CSN, eu égard à sa probité et réputation, dans le dossier de la reprographie.

Monsieur Houle invite ses collègues à rétroagir s'ils en ressentent le besoin, lorsqu'il émet des commentaires d'ordre public.

### **25. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

### **26. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22h11, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG